

Thomas Seki

Chemin des Ouches 16

Appartement 6

1203 Genève

Faculté de Psychologie et des sciences de l'éducation

Université de Genève

Genève

**Titre : Lutte des instituteurs en Suisse Romande
Processus de professionnalisation de 1848 -1950**

Cours de changement éducation au XX siècle :

Entre Mythes et réalités.

Prof: Christian Alain Muller

Année académique 2010-2011

L'instituteur, de nos jours, est une personne de grande estime car il joue un rôle important dans la société. La place de l'instituteur n'est plus à démontrer dans nos sociétés car il suffit de voir une grève des instituteurs dans certains pays pour le comprendre. L'instituteur peut aussi être comparé à un potier qui façonne les cadres de demain. Cette importance est le fruit de longues luttes et des tensions contre d'autres acteurs dans l'espace et le temps qui ont poussé les instituteurs à se coaliser afin de mieux se défendre. Les instituteurs de la Suisse romande n'ont pas été épargnés par ce cycle de l'évolution avec certes quelques particularités. Ces luttes continuent aujourd'hui sous divers formes et n'est pas prêt de se terminer vite. Ce travail tente comprendre les causes et interactions qui ont agi en vue de la professionnalisation des enseignants. Comprendre et cerner ces causes qui ont milité à la professionnalisation peuvent être des lunettes pour nous aider à saisir l'évolution de cette professionnalisation actuellement. ?

Il sied de constater que la place, le rôle, la valeur des enseignants ont été tributaire de l'évolution de la société dans laquelle ils s'évaluent. Les instituteurs suisses et en particulier romands n'ont pas échappé à cette règle.

Chapitre I Evolution de la société suisse

Une partie de l'enseignement dans diverses parties de l'Europe avant le 19^e siècle avait un caractère religieux et contrôlée par ceux-ci. Les transformations de la société au 19^e siècle et début du 20^e siècle ne vont pas épargner le domaine de l'enseignement dans son organisation et sa démocratisation. « La démocratie requiert et appelle les lumières ; elle fait de l'instruction, condition de la liberté du citoyen, un droit et un devoir de du citoyen »¹. En Suisse, cette transformation se manifeste par l'obligation des scolaires, la gratuité et la laïcité de l'école qui vont entraîner des profondes mutations sociales et dans les relations entre acteurs. Cette évolution de notre société s'est accentuée et trainant avec elle des bouleversements des rapports de force, des intérêts et des interactions. Les enseignants ne sont pas restés statiques face à ces évolutions de la société et ils ont pris conscients de l'utilité de se coaliser afin de mieux résister face aux autres intervenants dans ce domaine.

à Genève
1848/1872

I.1 Acteurs.

Les acteurs sont des intervenants qui agissent et interagissent dans le domaine de l'enseignement et dont l'implication a beaucoup d'impacts sur le domaine. Il faut ici de signaler qu'il existe plusieurs intervenants dont nous pouvons citer : les parents, les associations, l'Etat et les églises (les religieux). Le choix de traiter seulement des deux derniers est dû au fait que leurs pressions et leurs interactions avec les enseignants furent une motivation supplémentaire au regroupement des

¹ Hofstetter, R. & Schneuwly, B, *L'avènement d'un champ disciplinaire. Ressort de l'universalisation des sciences de l'éducation à Genève*, 1890-1930.p3 In R. Hofstetter, & B. Schneuwly(Ed.), *Le parie des sciences de l'éducation*.(Raisons éducatives,N°1). De Boeck, Bruxelles, 1998 pp.79-115.

enseignants. Le contexte et la situation géographique sont des facteurs importants pour comprendre l'impact de ces acteurs.

I. 1.A La religion et Les religieux

Le rôle et la place de la religion ne fait plus aucun doute dans nos sociétés car il suffit de voir le débat sur des sujets religieux pour s'en convaincre dans plusieurs pays européens et Suisse. Alors qu'en était-il avant la loi sur la laïcité en Suisse ?

Les religieux avaient beaucoup des pouvoirs dans le domaine de l'enseignement avant la lois sur la laïcité à cause de la place qu'occuper l'église dans la société d'Antan. Ce pouvoir se manifestait différemment en fonction des cantons. A titre d'exemple, le clergé avait beaucoup de prérogatives sur le choix de programmes, le contrôle des écoles et le Placet (Contrôle par les ecclésiastiques sur le choix des enseignants engagés). En 1848, les états de Genève, Valais et Fribourg vont retirer toute attribution scolaire aux ecclésiastiques sauf l'enseignement religieux. Malgré cette séparation, l'influence de la religion n'est toujours pas loin de l'enseignement car certains principes et valeurs religieux étaient adoptés dans les thèses du congrès des instituteurs comme l'exigence de la qualité de la piété pour un instituteur.² Il suffit de lire les comptes - rendus des congrès des enseignants pour constater que la question de la religion apparait toujours sous diverses formes et les positions des instituteurs étaient variées.

1834
1836 à
Genève

I.2.B L'Etat

L'état est un acteur majeur car en rendant l'école obligatoire, il doit aussi assurer sa gratuité. En Suisse dans certains cantons, ce sont les autorités cantonales qui vont prendre la direction de l'enseignement après la loi de 1848. Et seulement après que l'enseignement passera totalement aux mains des cantons. Ce sont les autorités cantonales qui décident de l'orientation et de choix en matière d'enseignement. A ce titre, l'état est l'employeur des instituteurs et ils dépendent beaucoup de lui. Certes, les enseignants dans leurs métiers sont apolitique, ils ne sont pas l'abri de l'évolution politique car ces évolutions de la politique ont des effets sur leurs secteurs. L'état est celui qui finance l'enseignement et les décisions politiques peuvent parfois favoriser ou restreindre le financement de l'enseignement avec des lourdes conséquences sur l'enseignement.

Chapitre II L'enseignant

Afin de faire face à ces acteurs et protéger leurs corporation, les enseignants vont se liguier car ils avaient aussi compris qu'ils pouvaient représenter un pouvoir. En Suisse au 19^e et 20^e siècles, les instituteurs et institutrices étaient formés dans les écoles normales et dans leur majorité, ils provenaient des milieux modestes et ruraux. Il faut constater qu'en dépit de leur fonction, ceux-ci ne jouissaient pas d'une grande estime ou reconnaissance et percevaient une faible rémunération. La formation des instituteurs fut aussi un handicap qui ne leur permettait pas une promotion sociale.

Vraiment?

² Nathalie Carrard, *les valeurs éducatives prônées par la Société des enseignants romands*(SIR-SPR-SER), analyse des congrès :1872-1999, Mémoire de licence, faculté de Psychologie et des sciences de l'éducation , université de Genève, Genève, 2006, p61.

L'inspiration et le besoin des instituteurs romands de se réunir survint en 1863 après qu'ils furent invités à la cinquième réunion bisannuelle des instituteurs suisses allemands. La première société des instituteurs romands en sigle S.I.R se constitua en 1864 et rassemblait les sections de Vaud, Fribourg, Neuchâtel et Jura. La S.I.R avait comme objectif en ses débuts de fortifier les relations entre instituteurs et promouvoir l'instruction et l'éducation dans la Suisse romande. Au fur à mesure de l'évolution, la S.I.R prendra le rôle de la défense des enseignants en promouvant leur formation, leur statut et leur identité. La SIR (Société des Instituteurs Romands) va se transformer en SPR (Société Pédagogique Romande) et en 1998, suite à sa fusion avec la CARESP (Cartel de l'Associations de l'enseignement secondaire et professionnel), il va en sortir La SER (Syndicat des enseignants Romands)³. Afin de mieux défendre l'intérêt des instituteurs, le syndicat va exiger de la part de ses affiliés des exigences en qualité, en moralité, en formation, en rendement et une application assidue à la réalisation de leur mission. « Le syndicalisme peut constituer, par un exemple, un appareil de socialisation secondaire permettant la transformation des identités ``dominées`` en identités ``militantes``, résidant à la domination et contribuant à la production et à la production de nouvelles règles du jeu »⁴. La professionnalisation est définie comme l'ensemble qui, historiquement, permettent à un groupe de conquérir le contrôle d'une activité et pour André Robert, il faudra accorder une place importante au processus de professionnalisation d'un métier⁵. Cette professionnalisation a été une source de valorisation du travail de l'enseignant et de sa place dans la société. Les avantages de ce processus de professionnalisation sont visibles par la manière et la valorisation du métier de l'enseignant.

de quoi?
mettre
la définition?

Les motivations du départ des enseignants à se regrouper furent d'ordre plus amical et sociale et avec le temps, ces motivations deviendront professionnelles.

A titre d'exemple, l'union de Maîtres et Maîtresses de l'école professionnelle et ménagère en sigle UMMEPM: association fondée en 1916 dans le but de développer entre collègues l'esprit de bonne confraternité soutenir les intérêts professionnels de ses membres⁶.

Chap. III . 1 Canton de Genève

La société pédagogique genevoise (SPG) fondée en 1863 composée des seuls professeurs du primaire se transforme avec l'arrivée des professeurs du secondaire et des certains de l'université vers 1890. Ce mélange dilue l'identité de l'enseignant et cela ne plut pas aux enseignants qui souhaitaient conserver l'identité et de cette confrontation en sortit en 1906 ; la création de l'Union

³ Nathalie Carrard, op-cit, p72.

⁴ Fabrice Bertrand, *Recherches sur la société pédagogique Vaudoise 1856-1947*, Mémoire, université de Paris-Nord, Paris, 2006, p4

⁵ Fabrice Bertrand, op-cit, p7.

⁶ Christian Alain Muller, *Histoire de la Structure, de la forme et de la Culture Scolaires de*

l'enseignement obligatoire à Genève au XX siècle (1872-1969), Thèse, Université de Genève,

2007, p191

des instituteurs primaires genevois(UIPG). L'opposition professionnelle entre enseignant de primaire et secondaire se focalisait aussi sur la formation, les salaires et l'estime.

L'UIPG avait comme mission d'exprimer et concrétiser le besoin des instituteurs et institutrices... pour défendre leurs intérêts spécifiques...l'école primaire face aux autorités scolaire et politiques. Cette association consacre beaucoup de force à la cohésion de ses membres par des voyages et des réjouissances et l'UIPG apparaît plus comme une société amicale qu'à un syndicat. Il faut signaler que au sein de l'UIPG existe deux sections : celle des instituteurs et celle des institutrices qui se battent encore chacune pour ses intérêts mais c'était la section des instituteurs dirigeaient en dépit du nombre croissant des institutrices⁷.

Les membres de l'UIPG ont toujours souhaité que celle-ci soit apolitique mais avec comme socle la laïcité de l'école publique, le nationalisme et la démocratie. L'intervention du corps professionnel d'enseignants pour la défense de leur intérêt dans trois domaines : politique, scolaire et scientifique(des salaires, la retraite, l'accès au corps professionnel et autres) conduisent à une mutation de la société en syndicat. 

Cette constitution en syndicat va se heurter à l'opposition de l'état employeur.⁸

En 1937, suite aux divisions internes de l'UIPG, voit apparaître la création du syndicat chrétien et national de l'enseignement officiel (SCNEO) avec beaucoup des anciens membres de l'UIPG. Les deux organisations vont se livrer une guerre en vue de représenter la corporation devant l'autorité publique.⁹

Face au pouvoir public, l'UIPG défend les conditions de travail et le statut légal des instituteurs face à l'administration et aux autorités scolaires. L'UIPG veut contrôler l'accès à la corporation, sa reproduction et son fonctionnement (nomination, stages, carrières). Face aux réformateurs et aux scientifiques, la défense de l'autonomie pédagogique est en jeu.¹⁰

En 1943, l'UIPG va se muer en Union des instituteurs genevois(UIG) mais les préoccupations restent les mêmes. En 1962, le SCNEO va réintégrer l'UIG¹¹.

L'UIG est souvent confronté aux partis politiques qui d'une manière ou d'une autre veulent le contrôler .

Il existe d'autres associations comme :

- Association des Maitres du cycle d'orientation(AMCO).
- Union du corps enseignant Secondaire genevois (USESG)

⁷ Idem, p319

⁸ Idem, p321-332

⁹ Idem,p337

¹⁰ Idem, p 496-497

¹¹ Idem, p 407- 45

Le 19^e siècle est celui de la modernité et l'école ne fut pas épargnée par cette vague. Plusieurs questionnements feront débat au sein des instituteurs du canton comme celui de leur identité de l'école primaire et des enseignants, ses particularités par rapport aux collèges, l'environnement professionnel et autres. La SPV, la société pédagogique Vaudoise, va beaucoup travailler dans le processus de professionnalisation.

Pour Simone Volet, la croissance de l'indépendance de l'instruction publique primaire dans le canton de Vaud face aux communes fut un tournant de l'histoire¹². L'état constitue une force qui veut contrôler la SPV et cela oblige les enseignants à mieux se regrouper. La tentation de soutenir un parti politique au pouvoir afin de profiter de ces largesses fut contrecarrée par le caractère apolitique du SPV.

Premièrement, la SPV va lutter face à l'état pour sa légitimité, son autonomie et affirmer son identité.

Deuxièmement, les enseignants devront lutter contre le pouvoir pastoral qui de tout temps, n'est pas loin de l'instruction. En 1798, lors de la proclamation de la république lémanique, ce régime encouragea l'instruction publique mais une instruction en lien avec l'église protestante. L'ordonnance de 1628 dit : « chaque paroisse est tenue d'ouvrir une école, dont la fréquentation devient obligatoire, les enfants en pouvant être libérés que quand il savent lire, comprendre le catéchisme et les principes vérités de la religion »¹³. A titre d'exemple, dans l'arrêté de 1833 sur l'admission à l'école normale, les régents devaient demander l'autorisation aux pasteurs et aux municipalités pour être autorisé à suivre le cours. Pour les élèves, qui n'enseignent pas encore, ils doivent avoir été admis à la communion, produire un témoignage de bonne vie et mœurs délivré par le pasteur et la municipalité, subir un test pour les matières enseignées dont la religion¹⁴. Lors de la proclamation de la république Helvétique, le pays de Vaud devient une entité administrative mais les écoles passent sous la tutelle étatique. Il est curieux de remarquer que plus de la moitié des inspecteurs sont des pasteurs et sont commis d'office comme membre de droit dans les commissions cantonales en 1834. La révolution radicale de 1845 fut un tournant avec la nouvelle constitution car le corps enseignant est soumis désormais à une réélection et les pasteurs refusent de signer dans la commission scolaire. La religion était à l'époque le premier objet d'études dans l'école normale et le second degré et il a fallu attendre la loi de 1889 pour la suppression de la mention religion s'effacer des programmes. *(au niveau des communes)*

Il sied aussi de constater des luttes internes auprès de la SPV quant à la représentation féminine car jusqu'en 1890, la SPV était une société d'hommes seulement.

¹² Fabrice Bertrand, op-cit, p4.

¹³ Fabrice Bertrand, op-cit, p25 In *Sommaire et brève déclaration 1525*, de G. Farel, Neuchâtel, Belle Rivière, 1980, p289.

¹⁴ Fabrice Bertrand, op-cit, p26 In *Recueil des lois de 1889*, t. LXXXVI, p.248 et *Recueil des lois*, 1833, t. p.11.

Cette phrase d'un régent illustre bien la difficulté et la tension : « l'instituteur, ^{travaux} en particulier, se trouve dans cette fabuleuse position, qui le force, à n'avoir pour ami que lui-même ou à n'être compris que de lui seul »¹⁵.

Il fait se poser la question de nos jours si cette lutte vaut encore la peine même sous une autre forme.

¹⁵ `` Nouvelles ``, Moniteur des écoles et des familles, 1856, p252 In Fabrice Bertrand, op-cit, p32.

Bibliographie

- Roland Hafner, *le double paradoxe genevois : les finalités de l'école primaire genevoise*, Thèse, faculté de psychologie et des sciences de l'éducation de l'université de Genève, Genève, 1994.
- ~~Fabrice Bertrand, *Recherches sur la société pédagogique Vaudoise 1856-1947*, mémoire, université de Paris-Nord, Paris, 2006.~~
- Hofstetter, R. & Schneuwly, B, *L'avènement d'un champ disciplinaire. Ressort de l'universalisation des sciences de l'éducation à Genève, 1890-1930*.p3 In R. Hofstetter, & B. Schneuwly (Ed.), *Le pari des sciences de l'éducation*.(Raisons éducatives, N°1). De Boeck, Bruxelles, 1998.
- Fabrice Bertrand, *Recherches sur la société pédagogique Vaudoise 1856-1947*, Mémoire, université de Paris-Nord, Paris, 2006.
- Christian Alain Muller, *Histoire de la Structure, de la forme et de la Culture Scolaires de l'enseignement obligatoire à Genève au XX siècle (1872-1969)*, Thèse, Université de Genève, 2007,

I. Création de l'U.I.P.G

L'Union des Instituteurs Primaires Genevois a été fondée en 1906 par des membres venus de la Société Pédagogique Genevoise (S.P.G). La Société Pédagogique Genevoise (SPG) regroupait en son départ en 1860 seulement les enseignants du primaire et au fil des années, elle a reçu l'adhésion des professeurs du secondaire et certains professeurs de l'université. Cette adhésion des nouveaux membres ne fut pas le bonheur de ce regroupement car des vives tensions vont subvenir entre membres conduisant à une scission de la société pédagogique. Les nouveaux membres venus du secondaire et de l'université vont prendre le contrôle de la société pédagogique genevoise en évinçant les anciens membres du primaire de la direction. Cette scission se manifesta aux différents niveaux car ceux du secondaire et université s'estimaient être plus importants, mieux formés, supérieurs que ceux du primaire. Les membres enseignants du niveau primaire sont écartés des organes de décisions de la société malheureusement alors qu'ils étaient majoritaires au fondement de la société. Les enseignants du niveau primaire se sont décidés de quitter cette société car ils sentent que leurs intérêts n'étaient pas défendus. Cette division poussa les enseignants du primaire à fonder en 1906 l'Union des instituteurs primaires genevois(U.I.P.G).

L'U.I.P.G fut la réponse des enseignants du primaire et leur nouveau regroupement avait pour but de mieux défendre leur identité, leur intérêt. La mission de l'U.I.P.G fut celle d'exprimer et concrétiser le besoin des instituteurs et institutrices... pour défendre leurs intérêts spécifiques...l'école primaire face aux autorités scolaire et politiques. Au départ, cette association s'investissait dans la cohésion de ses membres par des voyages et des réjouissances et l'U.I.P.G avait la vision d'une société amicale qu'à un syndicat¹.

Le souhait des nouveaux membres de l'U.I.P.G est que leur nouveau regroupement soit apolitique en prônant la laïcité de l'école publique, le nationalisme et la démocratie. La défense de l'intérêt de la corporation des enseignants se focalise sur plusieurs domaines en partant des salaires, de la retraite, de l'accès au corps professionnel et de leur identité. Le soucis de la défense de leur intérêt en se regroupant poussant les enseignants a opéré une transformation allant d'une Société vers un Syndicat. Les enseignants du primaire avaient compris que la meilleure manière de défendre leur intérêt passait par leur capacité de se regrouper pour mieux faire entendre leurs voix.

Au fil des années, le syndicat des enseignants se heurtant à plusieurs difficultés et confrontations tant au niveau interne qu'externe. Au niveau interne, des tensions survirent entre la section des instituteurs et des institutrices car la section féminine se sentait moins considérée par rapport à la section masculine. Cette rivalité des deux sections va affaiblir le syndicat et ronger celui-ci en interne. Au niveau externe, le syndicat a dû affronter l'hostilité de l'état, l'employeur, qui trouve en ce syndicat, une forme de contre-poids.

Toutes ces divisions vont conduire le syndicat à une scission car certains membres vont créer le syndicat chrétien et national de l'enseignement officiel (SCNEO). Ce syndicat fut créé en 1937 en grande partie par des anciens membres de l'UIPG et après les deux syndicats vont entrer dans une grande rivalité. Cette rivalité est due au fait que l'un de deux syndicats veut tout contrôler, être le seul représentant de la corporation devant l'autorité publique pour en réguler l'accès à la corporation, sa reproduction et son fonctionnement (nomination, stages, carrières)². A la même année en 1937, l'association U.I.P.G comptait 155 membres à la section des messieurs et dont 14 membres ont quitté l'association pour fonder le syndicat chrétien et national de l'enseignement

¹ Christian Alain Muller, *Histoire de la Structure, de la forme et de la Culture Scolaires de l'enseignement obligatoire à Genève au XX siècle (1872-1969)*, Thèse, Université de Genève, 2007, p191.

² Idem, p337- 497

officiel³.

Les deux syndicats se sont livrés bataille dans multiples domaines en se renvoyant la faute et cela abouti à une sorte d'accusations des uns envers les autres. Ces tensions se transformant en règlement des comptes entre les deux syndicats.

II. Les raisons de chaque syndicat.

* L'U.I.P.G estime que ces dissidents sont manipulés: "la vérité, c'est qu'un ou deux meneurs, mauvais bergers, ambitieux, ont entraîné derrière eux quelques brebis égarées qui ne tarderont pas à s'apercevoir de leur méprise". Ce conflit va s'étendre au-delà du contexte idéologique car certains membres dissidents vont être aussi exclues de la caisse maladie. Les dissidents sont traités "des investigateurs et des meneurs de ce mouvement qui auront la triste gloire d'avoir les ouvriers de la division du corps enseignant"⁴.

Le syndicat de l'I.P.G va traiter les dissidents: des simples "jeunes" profiteurs qui passent leur temps à les vilipender dans un organe politique d'extrême-droite. A partir de là, l'U.I.P.G va développer la thèse selon laquelle ces dissidents sont du courant d'extrême-droite.

L'U.I.P.G fustige les dissidents en minimisant leur nombre, leur âge (trop jeunes) et que ces départs seront pas être un facteur de déstabilisation pour l'U.I.P.G. L'U.I.P.G va adopter une politique visant à décrédibiliser le SCNEO auprès du DIP en se présentant comme apolitique par rapport aux autres. L'U.I.P.G accuse le SCNEO d'avoir des liens explicites avec le parti des indépendants chrétiens-sociaux mais aussi avec un parti d'extrême-droite, l'union nationale⁵.

* Pour les nouveaux membres du syndicat chrétien et national de l'enseignement officiel qui ont quitté l'union, ils disent que dans l'U.I.P.G, on "ne comprenait pas leur idéal et qu'ils devaient chercher ailleurs à exprimer les idées et les sentiments qui ne trouvent pas, à leur gré, assez d'échos dans nos milieux"⁶. Les membres qui ont quitté, accusent l'union de dictature en prenant pas compte de leur idée en disant: l'union est devenue "le paravent derrière lequel manœuvrent les syndicalistes socialistes"⁷. De leur côté, ces membres disent que l'union a glissé vers une tendance de gauche.

La SCNEO répond aux accusations de l'U.I.P.G que "son caractère chrétien et national ne fait que s'opposer "tendances matérialistes, internationalistes et antimilitaristes de l'U.I.P.G"⁸. Cette lutte entre les deux syndicats va aboutir à une fragilisation de la corporation et les conséquences seront lourdes conduisant à la perte de l'aisance matérielle, de l'identité et du prestige de l'enseignement.

En 1943, l'U.I.P.G va se transformer en Union des instituteurs genevois(U.I.G) en gardant les mêmes objectifs et cela va déboucher en 1962 à une réintégration de le SCNEO dans la nouvelle union des instituteurs genevois en sigle l'U.I.G⁹.

Après cette période de turbulences qui fut caractérisée par la lutte entre les deux syndicats pour la représentation de la corporation, cette réconciliation entre les deux anciens syndicats rivaux, n'a fait que consolider la corporation et son prestige. Les raisons évoquées, jadis, par les uns et les autres font resurgir certaines tendances politiques ou penchants politiques qui furent sournoises. Nous pouvons constater que bien que les syndicats se proclament apolitiques, les considérations politiques apparaissent dans des discussions ou débats.

³Union des instituteurs primaires genevois, créée Fonds UIPG N° 9329(1938), p2.

⁴Idem, pp3-4

⁵ Christian Alain Muller, *op-cit*, pp 375-377.

⁶Union des instituteurs primaires genevois, *op-cit*, p2

⁷ Christian Alain Muller, *op-cit*, pp 375-377.

⁸Christian Alain Muller, *op-cit*, pp375-377.

⁹Christian Alain Muller, *op-cit*, p 407

UNION DES INSTITUTEURS
PRIMAIRES
GENEVOIS

RAPPORT

du Président pour l'année 1937

présenté à l'assemblée générale du 24 février 1938.

Messieurs et chers Collègues

Au nom du Comité élu le jeudi 11 février 1937 et qui dépose aujourd'hui son mandat, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel sur la marche de notre Association au cours de l'exercice écoulé.

Ce Comité se composait comme suit :

Président : *Charles Duchemin.*

1^{er} Vice-président et correspondant à l'Éducateur : *Adrien Lagier.*

2^e Vice-président : *Louis Servettaz.*

Trésorier : *Louis Richard.*

Secrétaire des assemblées : *Philippe Genequand.*

Secrétaire du Comité : *Raymond Uldry.*

Membres adjoints : *Auguste Gaud, Edouard Gaudin, René Maison, Paul Passello et Gustave Willemin.*

Nous nous sommes séparés, dans le courant du mois de décembre, de notre collègue *Maison* démissionnaire ; son activité, au moment de la création du Syndicat Chrétien et National de l'Enseignement, activité contraire aux intérêts de l'U. I. P. G. était d'ailleurs devenue incompatible avec les devoirs de la charge que vous lui aviez confiée.

* * *

Auguste Gaud, un modeste, un consciencieux et un dévoué, est aujourd'hui dans l'obligation de se retirer du Comité pour des raisons personnelles. Nous tenons à lui dire nos remerciements et toute notre reconnaissance.

1. Renseignements statistiques.

Au début de 1937, notre Association comptait 155 membres actifs.

a) *Admissions*. — Nous avons eu le plaisir d'enregistrer, au cours de l'année, la réintégration de notre collègue *Henri Bouchardy* qui avait quitté l'Union en 1931 et qui, « considérant que tous les instituteurs doivent se grouper pour la défense de leurs intérêts toujours plus menacés », a exprimé le désir de reprendre sa place parmi nous, ce dont nous le remercions vivement.

Quelques jeunes instituteurs, *Emile Bölsterli*, *Jean Petite*, *René Martin*, *Paul Puhl* et *Emile Bosko* ont demandé à faire partie de l'U. I. P. G. C'est avec une joie toute particulière, en cette époque difficile, que nous avons accueilli ces cinq collègues parmi nous. Nous attendons d'eux une collaboration active et nous fondons des espoirs sur ces forces nouvelles.

b) *Membres honoraires*. — Trois collègues, atteints par la limite d'âge, ont été nommés membres honoraires de l'U. I. P. G. Ce sont : *Jules Balthazard*, régent secondaire à Compesières, membre dévoué de l'U. I. P. G. dont il fit partie du comité, *Jean Simonet*, instituteur à Châtelaine, qui fit également partie de notre comité au moment de la crise de 1928 et *Gustave Mermoud* qui passa la plus grande partie de sa carrière à Choulex. Tous trois jouissent depuis quelques mois d'une juste retraite, couronnement d'une carrière utile et féconde.

Nous avons fêté ces sociétaires dont nous nous séparons aujourd'hui, au cours de la petite cérémonie traditionnelle qui a précédé notre assemblée générale administrative. Nous leur avons exprimé notre reconnaissance pour leur attachement à l'Union, notre admiration pour le travail qu'ils ont patiemment accompli et nos vœux pour que la retraite qu'ils ont bien méritée soit longue et heureuse.

* c) *Démissions*. — Sur plus de 150 membres inscrits à la section des Messieurs, 14 (des jeunes pour la plupart) ont estimé que l'U. I. P. G. ne comprenait pas leur idéal et qu'ils devaient chercher ailleurs à exprimer les idées et les sentiments qui ne trouvent pas, à leur gré, assez d'échos dans nos milieux. Nous n'avons pas jugé utile de retenir parmi nous des éléments qui — pour la plupart — ont largement profité des améliorations très importantes que l'Union, après de longues années de travail, a obtenues pour les jeunes ; quelques-uns se donnent l'air de faire fi de ces avantages qui leur ont été accordés grâce à nous ; l'un d'entre eux, conjoint depuis peu de temps, a commis l'indélicatesse d'attaquer injustement et violemment notre comité dans un organe politique d'extrême-droite qui poursuit précisément une lutte acharnée contre les conjoints. Tout cela est incohérent et plein de contradictions : la vérité, c'est qu'un ou deux meneurs, mauvais bergers, ambitieux, ont entraîné derrière

référé
de
Comité

aux quelques brebis égarées qui ne tarderont pas à s'apercevoir de leur méprise. Nous n'avons rien pris au tragique. Onze démissions ont été acceptées purement et simplement ; trois cas sont réservés et notre comité vous dira dans quelques instants ce qu'il pense à leur sujet.

Les collègues n'appartenant plus à l'U. I. P. G. ont naturellement été exclus de notre Caisse maladie (6 en étaient membres) conformément aux dispositions statutaires.

d) *Décès*. — Nous avons eu le chagrin de perdre un membre actif, notre regretté collègue *Louis Roblin*, que la maladie tenait éloigné de sa classe et de nos séances depuis un certain temps déjà. Nous avons eu l'occasion de témoigner à sa famille et tout spécialement à notre collègue M^{me} Roblin, la sympathie des membres de l'Union.

Deux honoraires nous ont quittés pour un monde meilleur, ce sont : *Paul Meylan*, ancien régent à Coligny, décédé à Vevey où il habitait depuis quelques années, et *Edouard Menu*, ancien directeur d'écoles.

Nous avons écrit à la famille de M. Meylan ; pour M. Menu, votre président s'est fait un devoir de rappeler, au cimetière de Saint-Georges, les qualités du défunt et de souligner la bonté sans limites de cet homme de cœur, sa courtoisie, son dévouement inégalables.

Il n'est pas inutile en ce moment de rappeler que M. Menu, esprit compréhensif, largement tolérant, était opposé à tout ce qui peut diviser, qu'il voulait l'union de tous, le respect des convictions de chacun. Il avait vécu dans sa jeunesse une époque de lutttes et de troubles et il aimait à redire, il en fit part à des amis peu de jours avant sa mort, combien était béni notre temps où personne ne devrait prendre le droit de se plaindre d'intransigeances ou de persécutions.

* * *

Notre effectif s'élève au début de 1938 à 146 membres actifs.

2. Assemblées.

a) *Comité*. — Le Comité a tenu 24 séances. Je n'ai pas l'intention de passer en revue les questions aussi nombreuses que variées qui retinrent son attention. Notre dévoué collègue *Uldry*, secrétaire du comité, et son suppléant *Gaudin*, ont transformé notre cahier de procès-verbaux en un véritable mémorial : nous les en félicitons et nous les en remercions.

Nous voulons exprimer aussi notre gratitude à *Louis Richard*, trésorier compétent, dévoué, consciencieux et prudent.

b) *Assemblées générales*. — La Section des Messieurs s'est réunie 8 fois en assemblées générales, c'est dire que le travail n'a pas manqué. Nous tenons à remercier notre collègue *Genequand* : ses procès-verbaux resteront dans nos archives comme un modèle du genre

et comme un témoin de nos discussions utile à nos successeurs. Toutes les assemblées furent très fréquentées ; on ne peut que se féliciter de la bonne volonté, du dévouement, ... de la patience aussi de nombreux collègues.

Que chacun continue à faire son devoir, à apporter à nos travaux une collaboration indispensable et ainsi nous garderons l'ardeur et l'enthousiasme qui ont fait et qui font encore la force de ceux qui sont bien résolus à défendre notre Ecole populaire et son Corps enseignant.

c) *Comité mixte.* — Le Comité mixte a siégé une seule fois pour examiner le plan de redressement financier de la C. I. A. préparé par la commission nommée le 26 mars 1936.

d) *Assemblées plénières.* — Deux assemblées plénières, tenues, l'une au printemps à l'aula de l'Ecole de commerce, et l'autre en automne à l'aula de l'Ecole d'horlogerie, furent très fréquentées.

Dans la première, la question des programmes et de la crise scolaire à l'âge de la formation fut introduite par M. le Dr Hugo Ultramare et largement débattue.

Dans la seconde, diverses modifications aux Statuts (dispositions communes aux deux sections) furent approuvées et l'angoissante question des Caisses de retraite longuement examinée.

3. Relations avec la S. P. R. — Notre organe « l'Educateur ».

Si 1936 fut pour la S. P. R. une période de travail intense : Congrès, révision des statuts, réorganisation du journal *l'Educateur*, 1937 restera dans l'histoire de la Romande l'année d'expérimentation et de mise en chantier des nombreuses modifications prévues au cours de l'exercice précédent : notre Fédération romande sort rajeunie des transformations opérées.

Notre journal *l'Educateur*, qui causa bien des soucis au bureau neuchâtelois et aux diverses sociétés pédagogiques, spécialement à nos deux sections genevoises, est publié, depuis le début de 1937, selon les formules adoptées à fin 1936. Cela a été l'occasion d'un renouveau dont tous peuvent se féliciter à tous les points de vue. La forme du journal a été modifiée sans dommage pour personne. La responsabilité financière n'est plus assumée par une Maison d'édition, mais par la S. P. R. elle-même. Je crois savoir que l'expérience — que d'aucuns craignaient fort — a donné d'excellents résultats. Le chapitre « publicité » est certes encore à améliorer, mais nous savons que le Comité de la S. P. R. y travaille et nous sommes persuadés qu'il réussira.

Pour la partie corporative, *Charles Grec*, de Vevey, a été confirmé dans ses fonctions ; la partie pédagogique a été confiée à notre collègue Albert Rudhardt. A nos deux rédacteurs, merci. *Adrien Lagier* a bien voulu se charger de la chronique genevoise : à lui aussi

regain de participation ?
la vérification

00000000

nouveaux statuts

Educateur

nos remerciements pour son travail consciencieux, ses communications intéressantes et ses observations pleines de bon sens.

* * *

Un article de *Julien Rochat*, publié dans l'*Educateur* du 9 janvier, au moment où notre collègue neuchâtelois n'était déjà plus président de la S. P. R., provoqua un certain mécontentement chez plusieurs collègues : une protestation fut adressée à notre journal dans lequel elle parut. Certains passages du rapport Rochat n'avaient certes pas leur place dans un compte rendu ; on pouvait reprocher à l'auteur d'avoir mis une note personnelle qui donnait à son article une « allure tendancieuse, manquant d'objectivité ». Mais le problème avait été mal posé ; nous n'avions pas à aborder le fond du différend. Notre rédacteur *Grec* d'abord, le Comité central romand ensuite, décidèrent la clôture de ce débat, estimant que nous avions mieux à faire que de nous entre-déchirer et qu'il était nuisible de prolonger une polémique mal engagée sur une question dans laquelle nous n'avions pas à nous immiscer. Quatre collègues de l'U. I. P. G. demandèrent alors que la Section genevoise proteste contre cette décision. Le Comité central transmit à notre Association une déclaration mettant toutes choses au point. Le président de la Romande exposa lui-même le sujet à notre séance du 28 juin et la déclaration parut dans l'*Educateur* le 10 juillet. La motion de confiance opposée à l'ordre du jour des protestataires fut votée à une très grande majorité par une fort nombreuse assemblée de l'U. I. P. G.

* * *

A la veille du Congrès de La Chaux-de-Fonds, au moment où Genève était appelée à prendre la direction de la Romande, *Willemin*, futur président, adressait un appel aux membres de l'U. I. P. G. et leur demandait de soutenir les collègues genevois du Comité romand qui doit présider aux destinées de la S. P. R. de 1937 à 1940. Aujourd'hui, ces collègues vous remercient de l'appui que vous leur avez donné et spécialement du vote de la motion *Dunand* (28 juin) par laquelle vous déclarez « faire confiance au Comité central romand et l'assurer de tout votre appui dans la mission qu'il poursuit ».

4. Conflit créé par la constitution d'un « Syndicat chrétien et national de l'enseignement officiel ».

Je me garderai, mes chers collègues, de relater ici toutes les péripéties de ces événements encore très récents. Il serait parfaitement fastidieux et inutile de revenir sur un conflit que tous connaissent, qui a fait l'objet de longues discussions et sur lequel tout a été dit au cours de nos dernières séances ou écrit dans notre organe l'*Educateur*.

Nous nous félicitons d'avoir, dès le début de cette « affaire », constitué un dossier complet : cela nous a permis de confondre ceux

qui nous accusaient injustement pour justifier leur attitude. Ce dossier restera déposé dans nos archives ; il est à la disposition de tous les membres désirant connaître les sentiments et les procédés des *instigateurs* et des *meneurs* de ce mouvement qui auront la triste gloire d'avoir été les ouvriers de la division du Corps enseignant.

L'affaire a eu comme conséquence :

- ✗ d'un côté, 14 départs,
- ✓ de l'autre côté, un renouveau pour l'U. I. P. G. qui sort grandie de cette lutte, plus décidée que jamais à défendre notre école populaire et nos institutions démocratiques en dehors de toute idéologie politique ou religieuse.

5. Activité pédagogique.

a) *La crise scolaire à l'âge de la formation ; ses relations pédagogiques et médicales.* — Cette importante question a été examinée par une assemblée plénière très fréquentée.

Le Comité de l'Union avait demandé à M. le Dr Hugo Oltramare de bien vouloir introduire le sujet. Le distingué conférencier, dans un exposé scientifique d'une très grande clarté, s'attacha à montrer que les programmes scolaires (spécialement ceux de l'enseignement secondaire) ne tiennent pas assez compte des données médicales. Les périodes de crises (7 ans, 14 ans, 20 ans), c'est-à-dire celles où les transformations et le développement de l'individu amoindrissent sa résistance, correspondent précisément aux moments où l'Ecole demande un maximum d'efforts pour s'adapter à des méthodes et à des enseignements nouveaux → *enseignement secondaire ou apprentissage*

Il y a des ponts, a déclaré le conférencier, entre le côté médical et le côté pédagogique de la question. Notre vocation nous groupe, pédagogues et médecins, autour du problème de l'Enfance. »

Une très intéressante discussion suivit ce brillant exposé. Plusieurs membres honoraires de l'U. I. P. G. (directeurs d'écoles) prirent une part active à la séance et nous tenons à les en remercier.

En conclusion, l'assemblée décida de ne pas faire de cette question très importante une étude cantonale. M. le Dr Oltramare répétera sa conférence à Lausanne et à La Chaux-de-Fonds. Prochainement, une commission pédagogique et médicale romande se mettra au travail.

b) *Education nationale.* — Le problème de l'Education nationale, qui préoccupe depuis quelques mois des milieux nombreux et divers de notre pays, ne pouvait pas laisser les pédagogues indifférents.

Tour à tour, les sociétés sportives et militaires (Société fédérale de gymnastique et Société des carabiniers suisses), des groupements politiques, les Eglises, ont pris position, après une étude du projet provisoire préparé par le Service fédéral de l'infanterie. Toutes ces associations ont émis des critiques, voire des protestations, mais il est

Étude :
 ↳ infanterie
 ↳ 17866 p...
 ↳ école secondaire
 ↳ université

Juste de dire que des questions de forme ou d'intérêts particuliers ont souvent guidé les protestataires : les groupements pédagogiques doivent se placer sur un autre terrain ; ils ont l'impérieux devoir d'examiner le fond de cette importante question et de l'examiner en considération des principes seulement.

Le Schweizerische Lehrerverein, réuni en mai dernier à Lucerne, a fixé, après avoir entendu des rapports préparés par des personnalités éminentes, le point de vue des instituteurs suisses alémaniques.

Dans notre Suisse romande, le débat a été amorcé par l'exposé très clair de Willemmin dans l'*Educateur*. (voir n°), -

1937

Beaucoup d'entre nous pensent qu'une préparation civique des jeunes gens est nécessaire dans une démocratie où les citoyens exercent, dès leur majorité, une parcelle du pouvoir ; mais une chose doit dominer tout le débat : notre désir de préparer des jeunes gens capables de devenir de « bons citoyens ».

Les officiers ont le devoir de s'occuper de la formation des soldats ; la préparation civique de la jeunesse doit être confiée aux pédagogues.

Différentes opinions ont été exprimées dans l'*Educateur*. Le Comité central de la S. P. R. étudie minutieusement la question. Le point de vue, très intéressant, que M. le Conseiller fédéral Etter a défendu à la conférence des chefs de départements de l'Instruction publique a fait l'objet d'une communication de Willemmin dans un des derniers numéros de notre journal. M. Etter déclare que le Conseil fédéral est disposé à organiser, à côté de la défense militaire, la défense spirituelle du pays.

c) Programmes d'arithmétique et de géométrie. — Dans le courant de 1937, la Direction de l'Enseignement primaire nous ayant demandé ce que notre Association pensait des « modifications au programme d'arithmétique et de géométrie » proposées par le Département, le Comité de l'U. I. P. G. chargea immédiatement une commission d'étudier ces diverses propositions.

Le rapport de la commission a été publié dans les Nos 45 et 46 de l'*Educateur*. Tous nos collègues ont ainsi pu prendre connaissance des idées émises et présenter leurs observations.

W. L.

La commission, après avoir constaté les progrès dus à la mise en pratique de la Méthodologie Grosgrin, a estimé que, après quinze ans d'expérience, nous pouvions dès maintenant faire un pas de plus dans la systématisation de cet enseignement. A cet effet, la commission a proposé de tenter quelques essais qui pourraient servir de point de départ pour l'établissement d'un programme futur.

Le rapport a fait l'objet d'une discussion à notre Assemblée générale du 26 janvier où il a été soigneusement examiné ; il a été finalement adopté à l'unanimité avec quelques amendements. Le texte définitif a été transmis récemment à M. le Directeur de l'Enseignement primaire.

d) Epreuves de sélection. — Notre Section a entendu un rapport de nos collègues Servellaz et Uldry sur les épreuves de sélection qui permettent de désigner chaque année les élèves aptes à suivre les sixièmes classes normales. Les rapporteurs, qui ont reçu des doléances et des vœux venant de différents côtés, résument ainsi les critiques qu'ils ont entendues :

- ①. Ces épreuves sont trop longues et demandent un effort trop soutenu.
- ②. Elles font appel plus à l'intelligence qu'aux connaissances des enfants et certaines questions sont nettement au-dessus de leur portée.
- ③. Ces épreuves ne sont pas toujours faites dans des conditions favorables ; elles désorganisent les classes dans certaines localités où, du reste, on ne peut créer deux sortes de sixième.

Ces diverses observations ont été soumises au Département de l'Instruction publique et une commission de l'U. I. P. G. coordonne actuellement les suggestions qui pourront être présentées à nos autorités scolaires.

e) Commission pédagogique. — Sur la proposition de notre collègue Uldry, l'U. I. P. G. a décidé la création d'un groupe chargé de discuter des problèmes pédagogiques. Ce groupe se propose de collaborer à la rédaction de l'Educateur ; tous les collègues sont les bienvenus aux séances de cette commission que préside Uldry. L'objet actuellement à l'étude est le problème de l'Education nationale.

6. Défense professionnelle.

a) Nos salaires. Les retraites. — Deux questions importantes qui n'ont pas été sans causer de gros soucis au Comité de l'U. I. P. G. comme d'ailleurs à toutes les organisations de fonctionnaires.

Nous avons, au cours de 1937, multiplié nos interventions. L'U. I. P. G. a travaillé dans le cadre de la Fédération des fonctionnaires, estimant que toute action séparée ne pouvait qu'être

↳ assurer la défense dans un cadre plus global.

traduit
1937

ce qui
6

création d'une
Commission
pédagogique

attaché à la cause commune. Nous tenons ici à rendre hommage à nos délégués, nos collègues *Passello* et *Borel*, et tout spécialement à *Servellaz*, le distingué président de la Fédération des fonctionnaires.

Nous aurions désiré être en mesure d'enregistrer aujourd'hui le succès complet de nos démarches, l'adoption par l'Etat de toutes nos revendications. Malheureusement, nous n'en sommes pas encore là.

En ce qui concerne le réajustement des salaires, nous espérons que la loi instituant une retenue provisoire sur les traitements serait purement et simplement abrogée à son échéance, soit à fin 1937, ou que, tout au moins, un rétablissement progressif et échelonné sur deux ou trois années serait prévu.

La question a été envisagée sous un autre angle : la loi de 1934 a été prorogée pour trois années, mais une nouvelle disposition prévoit que les fonctionnaires chargés de famille recevront, dès le 1^{er} janvier 1938, à titre de restitution, une somme de 125 francs par charge légale. Cette amélioration pour les fonctionnaires se traduit pour l'Etat par une dépense de 375 000 francs sur la recette de 1 700 000 francs, montant de la retenue annuelle résultant de la loi de 1934.

Nous constatons avec une très vive satisfaction que le Conseil d'Etat a compris l'impérieuse nécessité de rétablir les salaires du personnel ; nous avons apprécié son geste ; mais nous eussions préféré une formule plus équitable : le Président de la Fédération a fait part à la Commission du Grand Conseil et au représentant du Conseil d'Etat du point de vue des fonctionnaires. « Nous craignons par-dessus tout, a-t-il dit, que le système des allocations pour charges de famille ne fausse la conception que nous avons de l'employé rémunéré pour le travail qu'il accomplit et les responsabilités qu'il encourt. »

La situation de la C. I. A. a retenu toute notre attention et a nécessité de nombreuses séances. La Commission de redressement financier, nommée le 26 mars 1936, a accompli un travail consciencieux. Les instituteurs primaires étaient représentés dans cette commission par notre collègue *Théodore Foex*, auquel nous tenons à adresser ici nos chaleureux remerciements et l'expression de notre vive gratitude. Nous voulons dire aussi à notre dévoué représentant au Comité de la C. I. A., notre collègue *Edmond Martin*, toute la reconnaissance que lui doit le Corps enseignant primaire.

Un plan de redressement financier a été établi ; un projet de convention avec l'Etat de Genève a été préparé ; diverses modifications aux Statuts de la C. I. A. sont prévues. Tous les fonctionnaires et tous les retraités ont reçu le rapport et ont été tenus au courant des solutions qui furent successivement envisagées.

D'importants sacrifices, — jugés indispensables par la Commission de redressement, — sont demandés à tous. Les fonctionnaires, d'une part, l'Etat, d'autre part, auront à se prononcer incessamment.

b) *Ménages de fonctionnaires.* — *Absences consécutives à un accident de ski.* — Ces problèmes — et d'autres encore — ont fait l'objet de démarches de notre part.

Nous avons été heureux de constater qu'une solution avait été apportée à l'irritante question dite du « cumul ». Nous avons enregistré avec satisfaction que l'Etat tenait compte des situations acquises et déclarait nettement que « toute restriction apportée au cumul, sous une forme quelconque, porte une atteinte, difficilement défendable du point de vue juridique, à l'égalité économique de l'homme et de la femme, que toutes les législations modernes, et notamment la Loi suisse, tendent de plus en plus à consacrer ».

individualisation
question
des
comptes

Nous avons cependant fait savoir à nos autorités que « les fonctionnaires qui, par la Loi sur les incompatibilités, subissent un amoindrissement de leurs droits civiques, constatent qu'on les a limités encore au point de vue social ».

La question des absences dues aux accidents de ski pour les membres du Corps enseignant a également été réglée par un arrêté du Conseil d'Etat en date du 10 février 1937 : Les absences provoquées par ces accidents sont assimilées aux absences maladie pour les moniteurs de ski.

c) *Echelle de traitements.* — Notre collègue Borel a proposé qu'une commission de l'U. I. P. G. étudie le problème « du salaire des instituteurs en rapport avec les connaissances exigées et les responsabilités de la profession ». — Cette commission est au travail.

7. Divers.

a) *Commission de nomination et examens de stage.* — L'U. I. P. G. a été représentée par un délégué dans chacune des Commissions d'enquête prévues par la Loi sur l'instruction publique et chargées d'examiner les titres des candidats aux postes de régents dans les Ecoles primaires de Meyrin, Chêne-Bourg et Plan-les-Ouates, ainsi qu'à l'Ecole secondaire rurale de Compesières.

Des représentants de l'Union ont été désignés comme jurés par le département dans chacun des jurys qui ont fonctionné pour les concours d'admission aux études pédagogiques dans les Ecoles primaires.

Enfin, notre collègue Richard a été appelé à suivre les examens de fin de stage de cinq jeunes gens ayant terminé leurs études pédagogiques.

b) *Cartes de membres de la S. P. R. et de l'U. I. P. G.* — Les démarches entreprises par notre Comité ont abouti. Une liste des Maisons de commerce et des compagnies de chemins de fer qui consentent un rabais à nos sociétaires a été établie et imprimée sur les cartes de membres de la S. P. R. et de l'U. I. P. G.

Ces avantages ont été très appréciés. Nous recommandons à tous de faire usage de notre carte :

pour encourager ceux qui sont bien disposés à notre égard ;
pour profiter d'avantages qui nous sont gracieusement offerts ;

pour engager d'autres maisons ou entreprises à nous accorder d'autres facilités.

c) *Statuts.* — La Commission chargée de la revision des statuts a présenté diverses observations au sujet des dispositions communes aux deux sections de l'U. I. P. G. Toutes les propositions de la commission ont été adoptées par la séance plénière du 24 novembre.

Les statuts de la Section des Messieurs ont été également examinés par la commission. Le rapport est prêt et la question est à l'ordre du jour de la séance extraordinaire que nous tiendrons aujourd'hui même.

d) *Relations avec la Section des Dames.* — Les relations avec la Section des Dames ont été excellentes. Plusieurs questions (traitements, cumuls, caisse de retraite, programme, etc.) ont été examinées en commun. Nos deux sections ont agi en parfait accord au moment du conflit créé par la constitution d'un Syndicat chrétien et national de l'enseignement.

e) *Examens de recrues.* — M. Marcel Chantrens, instituteur à Montreux, a été nommé, par le Département militaire fédéral, premier expert pour les examens pédagogiques de recrues à Lausanne et à Genève. Notre collègue a demandé à l'U. I. P. G. de lui proposer deux membres de notre Association pour remplir les fonctions d'experts fédéraux. — Duchemin, président, et Lagier, vice-président de l'Union, ont été désignés par notre Comité pour faire partie de ce jury. Ce choix a été ratifié par M. Chantrens, que nous avons remercié, et par le Département militaire fédéral.

f) *Pièces de théâtre pour enfants.* — La section littéraire de l'Institut national genevois avait ouvert, dans le courant de 1936, un concours pour la composition de pièces inédites destinées à la jeunesse. Adrien Lagier avait bien voulu accepter de faire partie du jury comme représentant de l'Union des instituteurs. La section littéraire de l'Institut s'est réunie dans le courant de 1937 en une séance spécialement convoquée pour prendre connaissance du rapport du jury. Les résultats du concours ont été proclamés ; une petite note a paru à ce sujet dans l'*Educateur*, numéro 15 (17 avril 1937).

g) *Commission Radio-Scolaire.* — A la demande de la Société des émissions de Radio-Genève, notre Comité a désigné un représentant de l'U. I. P. G. à la Commission de Broadcasting scolaire ; Adrien Lagier a bien voulu accepter cette fonction.

h) *Fondation « Pour l'Avenir ».* — En date du 13 juillet, notre Comité a été avisé que le Conseil de la fondation « Pour l'Avenir » avait élu, à l'unanimité des personnes présentes, notre collègue Louis Servettaz membre du Conseil à titre de délégué de l'U. I. P. G. Le vœu que nous avions exprimé était ainsi réalisé : l'Union a sa place dans cette importante association et nous n'avons pas manqué d'adresser nos remerciements à Mlle la Présidente de « Pour l'Avenir ».

Leurs remerciements après 10 ans d'existence de la fondation

i) *Assurance scolaire.* — Le président de l'U. I. P. G. siège depuis un an à la Commission de surveillance de l'Assurance scolaire. Il a eu à plusieurs reprises l'occasion de faire valoir le point de vue des instituteurs. — On a souvent fait état des « erreurs nombreuses » dont on rendait responsable le corps enseignant. Or, à l'heure actuelle, la Commission de surveillance ainsi que M. le Directeur, et M. le délégué fédéral se plaisent à reconnaître que les reproches au corps enseignant se sont révélés non fondés et que le nombre des erreurs constatées est infime. Tous les organes de la caisse rendent maintenant hommage à la conscience des instituteurs et à la précision du travail effectué par eux.

j) *Fiches indiquant le calcul des salaires.* — En date du 23 février, l'U. I. P. G. a demandé que la comptabilité du Département de l'Instruction publique remette à chaque membre du corps enseignant une fiche indiquant le calcul de son salaire réel : montant légal du salaire moins les retenues diverses (C.I.A., versement pour l'Etat, caisse maladie, fonds de subsides, etc.). Le département a accédé à notre désir et nous lui en sommes reconnaissants.

k) *Fonds de voyage.* — Le Fonds de voyage créé en 1913 et dont la gestion a été confiée au comité de l'U. I. P. G. il y a un peu plus d'un an, se monte actuellement à la somme de 574 fr. 75. Nous pensions organiser un séjour à Paris dans le courant de l'été 1937 à l'occasion de l'Exposition et du Congrès international de l'enseignement primaire et de l'Ecole populaire. La S. P. R. s'étant chargée de l'organisation d'un voyage semblable, l'U. I. P. G. renonça immédiatement à son projet. Un certain nombre de nos membres étaient d'ailleurs avec la S. P. R. à Paris : ils eurent un très grand plaisir à visiter l'exposition et suivirent avec intérêt les travaux du congrès.

l) *Association suisse pour la S. d. N.* — Un appel en faveur de l'Association suisse pour la S. d. N., émanant des divers comités régionaux, a été adressé à tous les instituteurs de la Suisse romande et contresigné par le président de la S. P. R. et les présidents de chacune des sections. L'Association pour la S. d. N. sollicite l'appui des éducateurs ; elle les invite à collaborer à la réalisation de sa tâche la plus immédiate, la plus nécessaire : l'éducation de l'opinion publique.

m) *Séance d'information sur le R. U. P.* — Les comités des deux sections de l'U. I. P. G. furent conviés — avec les représentants d'autres groupements genevois — à une séance d'information sur le R. U. P. organisée par la Commission d'éducation de l'Association genevoise pour la S. d. N. M. Kuenzi, président du R. U. P. suisse, exposa le sujet. A la suite de la conférence, plusieurs personnes posèrent des questions, émirent des avis, des critiques ou des vœux. La séance n'avait d'autre but que de permettre une discussion objective sur un sujet mal connu et fort controversé.

n) *Excursions scolaires.* — Notre collègue *Keller* a proposé à l'U. I. P. G. de patronner un groupement qui s'occuperait d'organiser des excursions scolaires pendant les vacances. « Nos routes sont belles, nous a dit *Keller*, nos auberges de jeunesse accueillantes ; profitons-en pour donner à nos enfants l'occasion de mieux connaître et de mieux aimer notre patrie ». Cette proposition a été renvoyée à notre commission pédagogique qui s'occupe précisément du problème de l'Education civique : elle sera à l'ordre du jour d'une de nos prochaines séances.

o) *Aide aux ateliers de jouets.* — Après avoir organisé, en décembre 1936, la vente des bons de jouets dans les écoles primaires, la Commission des jeux éducatifs, en étroite collaboration avec la direction des ateliers, créa une quinzaine de modèles nouveaux et entreprit des démarches auprès de nos autorités municipales. Ces démarches aboutirent à l'achat par la ville de plus de 2000 jouets de chômeurs pour les écoles enfantines. Les enfants choisirent leurs jouets à l'étalage d'une exposition ambulante, présentée par un chômeur. Nos modèles furent à l'honneur, puisqu'ils réunirent la moitié des suffrages.

Dès ce moment la production des ateliers ne cessa de croître. Ils occupèrent jusqu'à 60 chômeurs et 22 000 jouets furent écoulés à fin 1937.

Ces ateliers restent une œuvre de solidarité sociale. Avec l'aide des autorités fédérales et cantonales, ils travaillent à la réadaptation professionnelle des chômeurs.

La direction des ateliers nous a témoigné sa plus vive reconnaissance et nous prie instamment de poursuivre notre œuvre désintéressée.

Aujourd'hui, nous lançons un pressant appel à tous ceux qui s'intéressent à cette institution.

Nous avons besoin d'idées neuves. Chers collègues, apportez-nous le fruit de votre expérience.

p) *Représentations.* — L'U. I. P. G. a été invitée :

— à la fête de l'école genevoise, à la réussite de laquelle des collègues dévoués consacrèrent leur temps et leurs talents, et où votre président a été fier de représenter l'organisation corporative du Corps enseignant primaire ;

— à l'inauguration de l'exposition concernant la nouvelle écriture ;

— à Bourg-en-Bresse, à l'assemblée annuelle de nos voisins, instituteurs de l'Ain, où *Ducommun* avait bien voulu accompagner le président de l'U. I. P. G. et apporter, avec sa verve endiablée, le salut des Genevois ;

— à l'inauguration de la nouvelle école de Veyrier à laquelle participa notre vice-président *Adrien Lagier* ;

- à l'assemblée trisannuelle de la Société pédagogique neuchâteloise où l'U. I. P. G. (Messieurs) était représentée par son président ;
- au cours sur la « Famille d'aujourd'hui » organisé par Pro Familia, cours auquel prirent part de nombreux collègues ;
- à la journée de démonstrations de gymnastique scolaire que votre président suivit avec intérêt ;
- à la soirée organisée à l'occasion du 20^e anniversaire de l'Union des fonctionnaires de l'administration cantonale où nous eûmes le plaisir d'apporter le salut des instituteurs aux fonctionnaires cantonaux ;
- enfin, tout récemment, à l'assemblée administrative annuelle de la S. P. V., à Lausanne, à laquelle votre président fut heureux d'accompagner le président de la romande.

Un certain nombre d'autres questions ont également retenu l'attention de votre Comité. Nous ne pouvons les citer toutes ; nous nous contenterons de relever :

- la défense des Ecoles suisses à l'étranger ;
- l'aide au pédagogue émigré allemand Fœrster ;
- la demande de l'Union chrétienne des jeunes gens concernant le kilo du chômeur ;
- l'appui sollicité par la Société du film éducatif et documentaire ;
- l'organisation d'un cours de graphologie et du cours sur l'utilisation de la « Chansonnaie ».

Conclusion.

1936 a été l'année des congrès.

1937 restera dans nos annales l'année des batailles.

Je ne pensais pas voir si juste lorsque, il y a un an, citant Philippe Monnier, j'écrivais : « Nous aurons encore à lutter contre l'ennemi extérieur ; nous aurons peut-être à lutter aussi contre nous-mêmes ».

Un vent de jalousie continue à souffler : dans tous nos cantons, dans tous les pays, on envie et on critique volontiers ceux que l'on considère comme des privilégiés... Et pourtant, il faut bien batailler pour conserver des situations convenables sans doute, mais que nous ne pouvons pas laisser continuellement diminuer.

Et la profession a aussi ses risques : demandons à nos collègues qui viennent de quitter l'enseignement, et que nous avons fêtés tout à l'heure, si on ne s'use pas rapidement à la tâche, surtout à notre époque de vie trépidante, où la nervosité est l'apanage de la jeunesse.

Les années passent, les problèmes restent : combattre pour défendre des situations qu'on dit acquises continue à être un impérieux devoir pour nos associations...

Et, en plus, il a fallu lutter contre des collègues, perdre du temps, un temps précieux. Nous ne voulons pas regretter ces heures passées à faire jaillir la lumière : nous avons convaincu des gens sincères,

mais mal informés ; nous avons attiré, avant qu'il ne soit trop tard, l'attention sur certains dangers... Et puis, les moments qu'on consacre à la sauvegarde des conquêtes de l'Ecole populaire ne sont pas du temps perdu...

* * *

L'U. I. P. G., nous tenons à le répéter, est absolument libre. Elle collabore avec le Département de l'Instruction publique auquel elle sait gré de la confiance qui lui est accordée. Elle n'a et ne veut avoir aucune attache avec aucune organisation syndicale ou politique quelconque. Elle ne se réclame pas plus de la corporation que des syndicats. Elle estime — et tous les chefs du département l'ont jusqu'à ce jour estimé avec elle — que la seule forme corporative possible et digne pour une profession comme la nôtre est précisément la forme que l'U. I. P. G. a adoptée.

* * *

Je tiens à dire à mes collègues du comité toute ma gratitude : nous avons — depuis quelques mois surtout — travaillé la main dans la main, dans une atmosphère de confiance et d'amitié. Nous n'avons certes pas la prétention d'avoir tout fait ; nous avons agi dans la limite de nos forces et de nos moyens, mais avec courage, avec enthousiasme même ; et aujourd'hui, nous pouvons déclarer que c'est la conscience à l'aise que nous déposons notre mandat. Des encouragements venus de toutes parts — ces derniers jours encore — ont été pour nous très précieux.

Mes chers collègues,

Continuons à cultiver les vertus bienfaisantes, la confiance, l'amitié, la solidarité.

Cherchons ce qui unit et non ce qui divise.

Plus que jamais, souvenons-nous que, quelles que soient nos convictions religieuses ou nos opinions politiques, nous avons un idéal commun : préparer des Hommes, éduquer des Enfants, espoir de la Patrie.

Avec notre rédacteur souhaitons que tous acceptent de collaborer à cette œuvre de patients artisans « pour le plus grand bien de notre Ecole populaire que nous voulons forte et vivante, consciente de ses graves responsabilités, prête à travailler toujours et encore pour le Pays et pour son bien le plus précieux : ses enfants ».

Cartigny, le 24 février 1938. Le Président : Ch. DUCHEMIN.

UNION DES INSTITUTEURS
PRIMAIRES
GENEVOIS

CG

